



Accueils matin, midi, soir et mercredi après-midi Repas chauds à Pessoa

Nos tarifs :

Accueils gratuits :

Le soir de 15h25 à 15h45

Le mercredi de 11h30 à 12h10 (compris dans le forfait mensuel de l'accueil du midi)

Accueils payants sur base des présences :

(déduits de votre compte en ligne APschool sur base des prises de présences)

- Accueils du matin : de 7h30 à 8h10 :
 - 0,20 €/jour/enfant (1 enfant inscrit)
 - 0,18 €/jour/enfant (2 enfants inscrits)
 - 0,15 €/jour/enfant (3 enfants inscrits)
- Accueils du soir : de 15h45 à 18h :
 - 1€/jour/enfant (1 enfant inscrit)
 - 0,88€/jour/enfant (2 enfants inscrits)
 - 0,75€/jour/enfant (3 enfants inscrits)
- Accueils du mercredi après-midi :
De 12h10 à 13h30 : 1€

De 13h30 à 18h :

- 4 €/jour/enfant (1 enfant inscrit)
- 3,5 €/jour/enfant (2 enfants inscrits)
- 3 €/jour/enfant (3 enfants inscrits)

Repas chauds :

- 3,9€ - repas maternelles
- 4,3€ - repas primaires

Accueils payants forfaitaires mensuels : (déduits de votre compte en ligne APschool mensuellement)

Accueils du midi (lu-ma-je-ve de 12h30 à 13h30, le mercredi de 11h30 à 12h10) :

- 26,25 €/mois/enfant (1 enfant inscrit)
- 22,97€/mois/enfant (2 enfants inscrits)
- 18 €/mois/enfant (3 enfants inscrits)

Un potage est distribué chaque midi !

Tarif spécial pour les 1^{ères} accueils et les 1^{ères} maternelles qui vont à l'accueil du midi : 10€ par mois par enfant.

Les inscriptions, le rechargement de votre compte prépayé, la vérification de vos données et de celles de votre enfant, la réservation des repas chauds et l'inscription aux événements (ex : journées pédagogiques) se font sur :

www.apschool-portail.be

Si vous n'avez pas encore reçu votre identifiant et mot de passe (vérifiez dans votre courrier indésirable), veuillez contacter le bureau au 02/644.56.46 ou par mail sur baco@labc.be. Dès réception de ceux-ci, veuillez vous connecter sur le compte de votre enfant et valider ses données et les vôtres, sans oublier de vérifier l'adresse mail principale que nous utiliserons pour vous contacter ultérieurement.

Le manuel d'utilisation de la plateforme en ligne est téléchargeable sur notre site internet www.labc.be.

Nos conditions générales seront à lire et à valider lors de votre première connexion sur la plateforme en ligne.

Contacts :

Le bureau :

Par téléphone : 02/644.56.46 tous les jours de 9h à 13h et de 13h30 à 17h.

Par mail : baco@labc.be

Permanences au siège social de l'ASBL : 16, rue de Chambéry à 1040 Etterbeek. (Lundi 14h-17h, Mercredi (9h-13h) ou sur rendez-vous.

Fax : 02/644.56.47 - Site internet : www.labc.be

Le terrain :

GSM de site : 0489/574.741

Directeur du secteur Enfance : Jonathan Lamblot
02/644.56.46 / baco@labc.be



BACO ASBL | Secteur enfance de LA BASE COOPÉRATION ASBL
N° d'entreprise 458.221.466 | Rue de Chambéry, 16/2c | 1040 Bruxelles
Tél. +32 2 644 56 46 | Fax. +32 2 644 56 47 | baco@labc.be | www.labc.be
Dexia 068-2224449-72 | IBAN BE38 0682 2244 4972



Conditions générales 2019-2020

Accueil périscolaire (temps du midi) :

Inscription :

Lors de votre première connexion sur la plateforme en ligne, vous devrez choisir si votre enfant participe ou non aux accueils du midi. Un enfant est « non-inscrit » lorsqu'il ne participe jamais aux accueils du midi, c'est-à-dire quand quelqu'un vient le chercher juste après la classe du matin et le ramène juste avant la reprise des cours de l'après-midi.

Paielement :

Le paiement des accueils du midi est forfaitaire et se fait mensuellement de manière anticipée.

Il vous faudra recharger votre compte parent sur la plateforme en ligne pour que le montant mensuel puisse se déduire chaque 10 du mois. Si votre compte n'était pas assez rechargé, votre compte irait en négatif et vous recevrez un mail de rappel. Une fois votre compte en négatif, vous ne serez plus autorisé à inscrire votre enfant aux activités que nous proposons.

Modification / annulation :

Les modifications et annulations en cours de mois pour ce service forfaitaire ne sont pas possibles. Si vous désirez que votre enfant ne participe plus aux accueils du midi, veuillez nous en faire la demande par écrit sur baco@labc.be avant le 15 du mois précédant le mois concerné.

Repas-chauds :

Commande

La commande des repas chauds se fait mensuellement via la plateforme en ligne, avant le 15 du mois précédant le mois concerné. (*Par exemple : avant le 15 mars pour la commande du mois d'avril*)

Pour les élèves arrivant en cours d'année scolaire, veuillez prendre contact avec le bureau sur baco@labc.be ou au 02/644.56.46.

Paielement :

Le paiement des repas chauds se fait immédiatement lors de la commande des repas sur la plateforme en ligne. Pour pouvoir commander les repas il faudra que votre compte parent soit rechargé au minimum du montant correspondant à la commande. Dans le cas contraire, il faudra le recharger avant de passer la commande.

Modification de la commande :

Sauf situation exceptionnelle, aucune modification n'est possible une fois la commande passée. Pour toute demande exceptionnelle, veuillez prendre contact avec le bureau par écrit sur baco@labc.be.

Annulation :

Lors des sorties scolaires, journées pédagogiques et visites médicales, les élèves qui sont inscrits aux repas chauds seront automatiquement remboursés sur le compte parent des repas manqués.

Conditions générales 2019-2020

En cas d'absence pour cause de maladie sous certificat médical, l'annulation ne sera possible qu'à partir du lendemain du jour où vous nous aurez prévenus par un écrit, avant 10h, et sous réserve de la réception du certificat ou de sa copie dans les 48h, par mail (baco@labc.be) ou en main propre au bureau (rue de Chambéry, 16, à 1040 Bruxelles). *Par exemple, si votre enfant est malade un mardi et que vous nous prévenez le mardi, avant 10h, vous serez remboursés à partir du mercredi, sous réserve de réception du certificat médical dans les 48h. Si vous nous prévenez le mardi après 10h, vous ne serez remboursés qu'à partir du jeudi, toujours sous réserve de réception du certificat médical dans les 48h.*

Accueil extrascolaire (matin, soir, mercredi après-midi) :

Prises de présences :

Les présences sont prises par scan le matin au plus tard un quart d'heure avant que les cours commencent et l'après-midi au plus tôt un quart d'heure après la sortie des cours.

Paielement :

Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont déduits automatiquement du compte parent d'après les prises de présences scannées sur les terrains. Si votre compte n'était pas assez rechargé, celui-ci irait en négatif et vous recevriez un mail de rappel. Une fois votre compte en négatif, vous ne serez plus autorisé à inscrire votre enfant aux activités que nous proposons.

Retard

Au-delà de 18h, chaque 1/4h entamé est pénalisé d'une amende de 10€ à payer immédiatement à l'animateur présent. Ce montant constitue une amende de retard et n'intervient pas dans les frais d'accueil.

Porte clé / badge magnétique

Chaque enfant recevra un porte clé magnétique, à accrocher sur son cartable, qui permettra aux animateurs de scanner les présences. En cas de perte, le remplacement du porte clé vous sera facturé (via votre compte en ligne) 3 euros. Le porte clé est à conserver durant toute la scolarité de votre enfant.

Impayés :

En cas de non-paiement des accueils et activités, votre dossier sera transmis à la société de recouvrement Eurofides.

Solde compte en ligne :

Lors du départ de votre enfant de l'établissement scolaire, le solde restant sur votre compte parent vous sera soit remboursé, soit sera transféré, à votre demande, sur le compte d'un autre enfant.

Traitement et modification données

Par la signature de ces conditions générales (en cochant le case d'acceptation), vous

autorisez l'établissement scolaire de votre enfant à transmettre à l'ASBL Baco vos données ainsi que celles de vos enfants, utiles au bon fonctionnement de notre partenariat avec l'école. Vous autorisez l'ASBL Baco à traiter ces données qui ne seront utilisées que dans le cadre de leurs activités. Vos données et celles de votre enfant resteront consultables et modifiables à n'importe quel moment sur la plateforme en ligne. Elles pourront être supprimées en prenant contact par écrit avec le bureau sur baco@labc.be.

Lors de votre inscription sur la plateforme en ligne, il vous faudra valider les données de votre enfant et des parents responsables de l'enfant.

Vous êtes responsables de mettre à jour toutes les modifications intervenant au cours de l'année (changement d'adresse, de n° de téléphone, de situation familiale...).

Accident

En cas d'accident ou de maladie de votre enfant survenant durant nos accueils, nous avons à notre disposition une trousse médicale complète pour les cas sans gravité. En cas d'accident plus grave les parents seront immédiatement prévenus. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ceux-ci autorisent le responsable à prendre, en cas d'urgence, toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux sont à payer par le parent dans un premier temps. Ils seront ensuite remboursés par l'assurance de l'association.

Image

Lors de votre inscription sur la plateforme en ligne, vous pouvez choisir si vous souhaitez autoriser la prise d'image (photographies et/ou vidéo) de votre enfant durant nos accueils ou non (case à cocher). Si vous refusez, votre enfant ne sera pas du tout pris en photo/filmé lors des activités.

Si vous nous autorisez à prendre des images de votre enfant, Baco ASBL sera alors libre d'utiliser ces images pour les opérations de communication de l'association (document de présentation, brochure, rapport annuel, site internet...). Baco s'engage à n'utiliser ces images que dans le cadre strict de son activité, et ne pas les céder à des tiers.

Attestations fiscales

Nos accueils sont déductibles fiscalement pour les enfants jusqu'à 12 ans. Dans le courant du mois de mai, vous recevrez une attestation fiscale relative aux frais d'accueils de l'année précédente. Les attestations seront distribuées via le cartable de votre enfant. Dans les situations de parents séparés, il est de votre responsabilité de transférer l'attestation à l'autre parent si elle lui revient. Attention, l'attestation fiscale porte sur les accueils, pas sur les repas chauds.

